

République française

Département de Seine-et-Marne

## COMMUNE DE JAIGNES

Séance du 05 décembre 2023

Membres en exercice :  
8

Présents : 7

Votants : 8

Date de la convocation: 29/11/2023

L'an deux mille vingt-trois et le cinq décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Achille HOURDÉ

**Présents :** Achille HOURDÉ, Jean-Pierre BLÉTARD, Gérard CHÂTEL, Eloi BOUILLARD, Maxime DE AMORIN, Maria DECAUCHY, Marie-Claire ROQUES

**Représentés:** Nathalie LE COHU par Marie-Claire ROQUES

**Excusés:**

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Jean-Pierre BLÉTARD

### Objet: DÉCISION MODIFICATIVE 2023-004 - DE\_2023\_047

#### DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°04-2023

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les études ainsi que les annonces inhérentes à la réhabilitation et la rénovation thermique du bloc communal « salle polyvalente – mairie – école » doivent être intégrée, en section d'investissement, à l'imputation budgétaire 231 « Immobilisations en cours ».

Cette opération doit être équilibrée, en dépenses et en recettes, pour les montants respectifs de 144,00 € (frais d'insertion) et 6 264,00 € (études), telle que détaillée ci-dessous :

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
231/041 (Immobilisations en cours)	6 408,00 €	203/041 (Etudes et insertions)	6 408,00 €

Où l'exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** la Décision Budgétaire Modificative N°04-2023.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance  
Jean-Pierre BLÉTARD

